

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion en date du 15 mars 2016.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (tableaux joints).
- Création d'un poste « Emploi Avenir »
- Vote du Compte Administratif *rectifié* 2015 de la commune de Betteville et du Compte de Gestion du trésorier 2015 correspondant avec affectation des résultats du compte administratif au budget primitif 2016.
- Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.
- Questions diverses

.....

Nombre de Conseillers en exercice :	47
Nombre de Conseillers présents :	27
Nombre de Conseillers votants :	27 + 5 Procurations
Date de convocation :	le 24 mars 2016
Date d'affichage :	le 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 1^{er} avril, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME PONSAR Valérie 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME LHERNAULT Martine adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, M BARE ALAIN, MME CANTREL Anita, MME DEBRAY Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, MME DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M LAVICE Alexis, MME LECONTE Mauricette, M LECOURT Dominique, M LEFEBVRE Dominique, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, MME MARCHAND Sarah, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, MME BOUTBAL Sophie, M COLANGE Stéphane, MME DE SUTTER Chantal, M GAMARD Jean-Marie, MME GODEBOUT Françoise, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, MME KOLLMANN Marie, MME LEMELLE Isabelle, M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent, MME LUCAS Sonia, M MOTTET Mickaël, MME NORDET Sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME PADE Véronique, M VIGER Joël, MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville.

Procurations : M HAAS François à M CLECH Jean-Pierre, MME NORDET Sandrine à M DOUCET Jean-Marc, MME LUCAS Sonia à M DUBOST Rémi, MME VIRVAUX Nadine à M Sylvain GARAND.
Monsieur Jean-Jacques VERDIERE est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 1 DATE : 01/04/2016
--

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MARS 2016
--

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 15 mars 2016, remis ce jour aux conseillers municipaux présents. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2 DATE : 01/04/2016
--

OBJET : CREATION D'UN POSTE EMPLOI D'AVENIR
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un poste emploi avenir pour assurer le soutien aux institutrices, accompagnement des enfants de la garderie périscolaire à l'école maternelle ou primaire, surveillance de la cantine scolaire, ménage dans les locaux des bâtiments communaux, surveillance de la garderie périscolaire.
- D'autoriser le maire à procéder au recrutement d'un emploi d'avenir d'une durée de douze mois, à compter du 18 avril 2016 jusqu'au 17 avril 2017 inclus.
- A signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
- A inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2016.

DELIBERATION N° 3 DATE : 01/04/2016**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux des taxes directes locales au budget primitif 2016 de la manière suivante :

BETTEVILLE

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par Décision du CM	Produit voté par le C.M.
Habitation	434 700	12.95	56 294 €
Foncier bâti	251 000	28.36	71 184 €
Foncier non bâti	45 300	27.23	12 335 €
CFE	9 300	16.12	1 499 €
TOTAL			141 312 €

FREVILLE

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par Décision du CM	Produit voté par le C.M.
Habitation	654 600	17.50	114 555 €
Foncier bâti	393 900	39.94	157 324 €
Foncier non bâti	38 700	37.64	14 567 €
CFE	28 500	19.64	5 597 €
TOTAL			292 043 €

.../...

LA FOLLETIERE

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par Décision du CM	Produit voté par le C.M.
Habitation	56 500	22.65	12 797 €
Foncier bâti	36 400	13.17	4 794 €
Foncier non bâti	13 800	46.03	6 352 €
CFE	400	0.000	0 €
TOTAL			23 943 €

MONT DE L'IF

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par Décision du CM	Produit voté par le C.M.
Habitation	74 100	9.95	7 373 €
Foncier bâti	45 900	3.75	1 721 €
Foncier non bâti	12 400	16.09	1 995 €
CFE	4 800	12.56	603 €
TOTAL			11 692 €

DELIBERATION N° 4 DATE : 01/04/2016**OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de BETTEVILLE**

Cette délibération annule et remplace celle en date du 15 mars 2016.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Daniel Lebesne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Christophe Acher maire délégué de Betteville, reçu par monsieur Sylvain Garand, maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA BETTEVILLE		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice	Fonctionnement	373 532.72	471 781.14
	Investissement	265 656.34	195 554.11
2015			

reports de l'exercice 2014	Fonctionnement 002		223 813.01
	Investissement 001	63 269.03	
	Total réalisations+ reports	702 458.09	891 148.26
restes à réaliser à reporter en 2016	Fonctionnement		
	Investissement		
	Total restes à réaliser/ 2016		
Résultat cumulé	Fonctionnement	373 532.72	695 594.15
	Investissement	328 925.37	195 554.11
	TOTAL CUMULE	702 458.09	891 148.26
	RESULTAT GLOBAL		188 690.17

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° 5 DATE : 01/04/2016

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BETTEVILLE

Cette délibération annule et remplace celle en date du 15 mars 2016. Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Daniel Lebesne, après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune déléguée de Betteville l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 6 DATE : 01/04/2016

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DES 4 COMMUNES DELEGUEES DE BETTEVILLE, FREVILLE, LA FOLLETIERE, MONT DE L'IF AU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'IF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de 759 584.26 €
- un déficit de 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	240 271.14 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	519 313.12 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) **759 584.26 €**
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 14 723.55 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement -327 367.87 €

Besoin de financement F **=D+E** **-312 644.32 €**

AFFECTATION = C **=G+H** **759 584.26 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	312 644.32 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	446 939.94 €

DELIBERATION N° 7 DATE : 01/04/2016

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET D'ACCESSIBILITE DE LA SALLE DES FETES ANTOINE CORNEILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le dépôt des dossiers de subvention pour les travaux de mise en conformité et d'accessibilité (issues de secours) de la salle des fêtes Antoine Corneille, située dans la commune déléguée de Fréville, pour un montant estimatif de 13 607,76 € H.T.
- Et solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

DELIBERATION N° 8 DATE : 01/04/2016

OBJET : Convention ERDF pour le lotissement George Sand à Fréville

Cette délibération annule et remplace celle du 15 mars 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de prendre en charge les travaux d'alimentation en électricité du nouveau lotissement George Sand, situé rue des Deux Mares du montant qui s'élève à 24 281.13 € H.T. soit 29 137.36 € T.T.C. et charge le maire de signer la convention correspondante avec ERDF.

DELIBERATION N° 9 DATE : 01/04/2016

OBJET : Convention avec le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la région de Fréville lotissement George Sand à Fréville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la région de Fréville pour la réalisation des travaux de prolongement du réseau assainissement et eaux usées au nouveau lotissement George Sand à Fréville. Monsieur le maire est chargé de faire toutes les démarches financières et administratives afférentes à ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission de madame Françoise Godebout du poste de conseillère municipale de la commune de Saint Martin de l'If, à compter du 16 mars 2016, pour des raisons personnelles.
- **Zone médicale** : Monsieur le maire fait part des observations faites lors de la réunion sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en l'occurrence, la constructibilité du terrain attenant

au cimetière actuellement classé en zone agricole. La Chambre d'Agriculture ne s'y oppose pas, la Direction des Routes fera des prescriptions par rapport à la sécurité, quant à la D.D.T.M. (Direction départementale du Territoire et de la Mer) est d'accord pour les 3000 m² de l'extension du cimetière, mais demande des justificatifs pour l'utilisation des 7000 m² restants.

Le cabinet d'études ABSCIA va étudier l'enveloppe financière pour la réalisation d'un complexe médical dans cette zone, ainsi que le syndicat des Bassins Versants Caux Seine pour l'écoulement des eaux.

Les infirmières et les médecins en place, la pharmacie et un nouveau médecin sont favorables à ce projet. La priorité est donc d'obtenir la constructibilité de la parcelle avant fin juin 2016.

- **Contrôles radars** : monsieur le maire tient à préciser que les derniers contrôles radars réalisés par la gendarmerie dernièrement, entre Fréville et Carville-la-Folletière, n'ont en aucun cas été faits à sa demande, mais à la seule initiative des gendarmes.
- **Fibre numérique**: monsieur Verdière fait part des informations données lors de la dernière réunion du Syndicat D'Electrification. Par ailleurs, il informe que pour les téléphones mobiles, le « plan national » prévoit de couvrir les zones non couvertes dites « zones blanches », lorsqu'aucun réseau ne passe. C'est le cas de La Folletière. Monsieur Clech précise que dans ce cas, une antenne de 30 m de hauteur doit être installée et coûte 30 000 € à la commune ; ce qui a déjà été débattu et refusé par le conseil municipal de La Folletière.
- **Centre aéré** : Monsieur Malandain fait part de la demande de plusieurs administrés pour la création d'un centre aéré pendant les vacances scolaires qui fonctionnerait toute la journée. Madame Marchand se propose d'étudier le fonctionnement et le coût des centres de loisirs de Blacqueville et Croixmare.
- **Fleurissement des communes** : Chaque commune déléguée est responsable du fleurissement de sa commune.
- Monsieur le maire informe que la prochaine réunion aura lieu le mardi 26 avril 2016 et Monsieur Gamard présentera un tableau récapitulatif des travaux projetés.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 15.